



## ASSISTANTE MATERNELLE

Collectivité : Clichy-sous-Bois

Département : Seine-Saint-Denis – 93

Rémunération : Régime indiciaire + régime indemnitaire + prime annuelle

Rattachée à la crèche familiale, l'assistante maternelle est une professionnelle de la petite enfance qui travaille à son domicile. Elle ne peut accueillir que les enfants inscrits sur la liste d'attribution de place de la ville de Clichy-sous-Bois (inscriptions qui doivent être faites à la maison de la petite enfance et sont attribuées à la commission d'attribution des places).

### Les missions du poste

---

- Accueillir les enfants à votre domicile, en créant un lieu de vie qui garantisse leur santé et leur épanouissement
- Assurer la sécurité physique, affective et émotionnelle des enfants
- Fournir des soins d'hygiène et de confort appropriés à l'enfant (y compris les repas et le change)
- Encourager l'autonomie de l'enfant, l'accompagner dans ses apprentissages et sa progression, et être attentif à son développement affectif et psychomoteur
- Favoriser l'éveil des enfants, notamment par des propositions pédagogiques adaptées à leur développement : activités, ateliers et animations
- Participation aux sorties et spectacles en commun avec la crèche collective.
- L'assistante maternelle fera partie d'une équipe pluridisciplinaire, elle sera formée et encadrée. Les responsables de la structure interviennent immédiatement en cas de problème au domicile.

### Conditions d'exercice

---

- L'assistante maternelle doit venir à l'accueil de la maison de la petite enfance une matinée par semaine et une journée par mois
- S'engage à suivre le projet pédagogique de la structure
- Disponible sur les heures d'ouverture de la crèche familiale 7h-19h
- Horaires larges mais qui peuvent donner lieu à des heures supplémentaires
- Elle ne peut accueillir aucun enfant même au sein de la famille sans en avertir la PMI et la crèche familiale
- L'assistante maternelle ne pourra accueillir que trois enfants maximum

### Profil recherché

---

- Pour exercer, il faut obligatoirement avoir un agrément délivré par les services départementaux de la PMI
- Habiter à Clichy-sous-Bois
- Adhésion au projet d'établissement
- Connaissances du développement physique, psychomoteur, affectif et intellectuel

- Connaissances des règles d'hygiène et de diététique infantile
- Connaissances des besoins et des rythmes de l'enfant et savoir les respecter
- Capacité à proposer et mettre en œuvre des animations
- Bienveillance et écoute
- Patience et maîtrise de soi

Pour répondre à cette offre, merci d'adresser une lettre de motivation manuscrite accompagnée d'un CV à :

Madame la MAIRE de Clichy-sous-Bois

Hôtel de ville

Place du 11 novembre 1918

93390 Clichy-sous-Bois ou [recrutement@clichysousbois.fr](mailto:recrutement@clichysousbois.fr) avant 02 Avril 2023.